

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 43

Artikel: L'origine du couvre-feu
Autor: Sensine, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suivent d'autres déclarations qui se résument en ceci : marcher dans la carrière des vertus sociales, entière soumission aux lois, respect aux autorités constituées, mais sans crainte servile.

Le 10 juin 1798, trois citoyennes du Brassus se présentent dans la salle de la Société. Une musique les précède. Que viennent-elles faire ? Présenter une bannière tricolore qu'elles ont préparée elles-mêmes. Et voici le petit discours que l'une de ces trois citoyennes prononce :

« Société de frères et d'amis, que forma l'amour de la patrie et de la liberté ! Recevez de nos mains cet étendard dont vous voulûtes bien nous confier l'arrangement. Puissent ces trois couleurs dont l'éclat réuni tous les coeurs être à jamais le symbole de la réunion pour tous les enfants de l'Helvétie et le gage du bonheur commun. »

« Société de républicains ! L'épouvantail du crime et de la tyrannie ! Agréez l'offre sincère que nous vous faisons aujourd'hui de nous occuper avec zèle de tout ce que vous voudrez bien confier à notre amour pour la patrie. »

« Nous viendrons toujours dans ce sanctuaire de l'égalité profiter de vos instructions républicaines ; l'ordre, la décence, le respect pour les mœurs que vous y faites régner nous y invitent sans cesse. »

« Puissions-nous tous ensemble former sous ce drapeau une école de vertu et de patriotisme, et vive la République !... »

Pourrait-on dire mieux en 1920 ?

Mais à ces viriles... pardon, mesdames... à ces féminines paroles, empreintes de si nobles sentiments, le président de l'assemblée ne pouvait pas rester muet, il lui fallait remercier convenablement les aimables représentantes :

« Citoyennes ! vous avez une part bien méritée au respect et à l'estime que nous portons à votre sexe. La candeur, la modestie et les vertus, qui sont le plus brillant apanage des républicains sont aussi votre partage. »

« C'est donc à des mains pures que nous avions confié le soin de façonnez l'étendard sacré, que votre présence embellit encore aux yeux de cette assemblée. La parfaite exécution de ce travail précieux répond bien à l'idée que nous avions conçue de votre génie, guidé par votre enthousiasme républicain. »

« Vous venez de rendre justice aux Amis de la Liberté, en applaudissant à la décence et à la moralité qui règne dans cette assemblée ; oui, chères concitoyennes, jamais la licence ne souillera ; parmi nous la douce liberté : autant celle-ci nous est chère, autant celle-là qui est le fléau, fait horreur aux vrais patriotes. »

« L'Assemblée reçoit avec une joie bien pure les offres obligeantes que vous lui faites si gracieusement. C'est en son nom que je reçois avec transport ce drapeau aux couleurs helvétiques ; nous le regardons comme un présage assuré de la réunion générale de tous nos frères à la cause sacrée de la liberté et de l'égalité. »

« Permettez, dignes républicaines, que je vous témoigne la satisfaction de l'assemblée par un embrassement fraternel... (On s'embrassait beaucoup du temps de la révolution.) »

« Portez à vos concitoyennes l'assurance de notre estime, en les invitant à nous aider à avancer l'œuvre salutaire de notre entière régénération. »

Le tour de main ecclésiastique est visible dans ces harangues. Les pasteurs étaient des éducateurs. Quelques-uns pourtant restaient fidèles à leurs convictions bernaises. A la Vallée, les deux courants se contrariaient et l'on échangeait quelquefois des propos hautement contradictoires.

L. Mogeon.

Donnant, donnant. — Entre deux dames :

— Si vous étiez gentille, vous conseillerez à votre mari de ne pas tant insister pour retenir le mien au café, quand ils y vont faire leur jass.

— Comme c'est curieux ! j'allais vous en dire autant !

Prudence féminine. — Entre amies :

— Lui as-tu recommandé la discréption, au moins ?

— Je m'en suis bien gardée. Je ne tenais pas à lui faire comprendre quel intérêt je puis avoir à ce qu'elle n'aille pas le crier sur les toits.

Heureux bambins. — Mme X et Mme Y se rencontrent :

— Mon mari et moi, nous ne nous querellons jamais devant les enfants. Nous les envoyons toujours dehors quand une dispute est sur le point d'éclater.

— Voilà pourquoi ils sont si souvent dans la rue.

L'ORIGINE DU COUVRE-FEU

Lausanne, le 17 octobre 1920.

Mon cher Conte,

Un de tes collaborateurs demande pourquoi il est d'usage, dans certaines communes vaudoises, de mettre en branle une cloche à neuf ou dix heures du soir. Permets-moi de donner quelques explications sur cette sonnerie appelée couvre-feu.

Il faut remarquer tout d'abord que l'expression sonner le couvre-feu est courante en français. Cela nous montre déjà que l'usage n'est pas particulier à certaines communes vaudoises, mais était général en France, à l'époque où l'expression s'est formée. Il est probable qu'il a été général aussi dans le Pays de Vaud et qu'il a disparu en partie avec les changements politiques et sociaux.

Le couvre-feu, coup de cloche qui marquait l'heure de se retirer chez soi et d'éteindre feu et lumière, est un usage fort ancien. Il existait en Angleterre du temps de Guillaume-le-Conquérant (1066), qui l'introduisit, dit-on, comme mesure de police, pour interdire aux Saxons vaincus de sortir de leurs maisons pendant la nuit. C'était une des applications de ce qu'on appelle aujourd'hui l'état de siège.

En France, on trouve cet usage établi dès le treizième siècle. Un extrait des statuts du Collège de justice enjoint de fermer la porte à clé et de sonner la cloche de façon qu'elle retentisse dans tout Paris sitôt la nuit tombée. Nous voyons, dans d'autres documents, que les diverses églises de la capitale sonnaient le couvre-feu les unes après les autres. Ainsi le couvre-feu de Notre-Dame avait lieu à sept heures ; celui de la Sorbonne était sonné de neuf heures à neuf heures et demie.

Dans les villes françaises, le couvre-feu impliquait certaines mesures de police sur lesquelles les ordonnances du Chatelet nous renseignent complètement :

Au moment du couvre-feu, la gent qu'on appelle par un euphémisme poétique le *bataillon de Cythere*, était tenue de rentrer dans ses quartiers et d'en éteindre les lumières : la prostitution nocturne n'était pas tolérée dans les rues. A une autre époque, c'était aussi le moment où les habitants devaient allumer des lanternes pour éclairer les rues de la capitale, où n'existaient pas encore l'éclairage public.

C'était l'heure également où les artisans de certaines corporations étaient tenus de cesser le travail. Dans le *Livre des mestiers* du prévôt de Paris, Etienne Boileau, qui date fort probablement de l'année 1268, nous lisons ceci, dont je modernise l'orthographe pour en faciliter la compréhension :

« Nul crêpinier (ouvrier tissant la crêpine) ne doit ouvrir (travailler) ou faire ouvrir en nulle saison après que l'heure du couvre-feu est sonnée à Saint-Merry. »

Il est évident que l'usage du couvre-feu était répandu dans presque toute l'Europe, puisque nous trouvons en anglais le mot *curfew-bell*, en italien *coprifucò* et, en allemand, celui de *Feierabend-glocke*, qui ont la même signification.

Il serait très intéressant de rechercher à quelle époque s'est introduite cette coutume dans l'ancien Pays de Vaud, mais ça doit être, me semble-t-il, une recherche assez difficile.

Quant aux circonstances qui ont fait naître cette mesure de police, on peut les voir dans l'état d'insécurité des villes du moyen-âge, la peur des malandrins, des coupeurs de bourses et des tire-laines, peut-être aussi dans la crainte des incendies, très fréquents au bon vieux temps du couvre-feu.

Henri Sensine.

Dans un buffet de gare. — Deux messieurs se croisent :

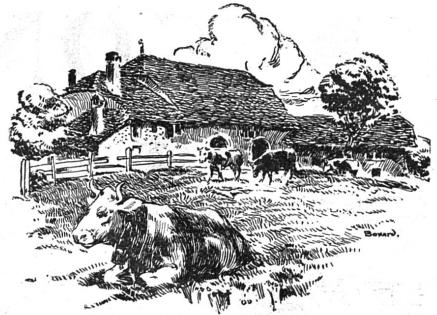
— Tiens, quelle rencontre ! Car je vous reconnais, monsieur. Du moins votre pardessus m'est-il familier. Sauf erreur, en effet, il me semble bien l'avoir vu, ici même, il y a trois mois.

— Vous vous trompez, monsieur. Je ne le portais pas alors.

— Non, mais c'est moi qui le portais.

FAVEY ET GROGNUZ

Nous rappelons que les abonnés au CONTEUR VAUDOIS peuvent se procurer au prix réduit de 3 fr. la jolie édition illustrée de Favey et Grognuz, et cela jusqu'à fin courant, en s'adressant à l'administration, Pré-du-Marché, 9.



PAS SI MAUVAIS QUE ÇA !

A PRES tout, les hommes sont meilleurs qu'on ne le croit. Il y a chez tout homme un fond de bonté qui sommeille. Il faut parfois creuser profond pour le trouver et crier fort pour le réveiller. Soit ! Eh ! qu'importe, il est toujours agréable de savoir qu'il existe et qu'à l'occasion...

Nous en avons eu, l'autre soir, au Théâtre, une preuve frappante. On jouait le *Courrier de Lyon*, un vieux drame, très bien fait, genre admis, et qui eut jadis son heure de grande vogue. Salle archi-comble. Les spectateurs étaient tout yeux, tout oreilles. Le rideau levé, on eût entendu voler une mouche.

On connaît l'histoire. Très impressionnante. D'autant plus que c'est l'évocation d'un fait réel, vécu. Il passionna les populations il y a un siècle et demi. L'adaptation à la scène émeut encore les foules qui se pressent dans les théâtres où l'on joue cette pièce.

Et ! bien, on dira ce qu'on voudra, mais ce n'est certes pas le spectacle le moins attrayant que celui de cette salle vibrante, vivant avec plus d'intensité encore que les interprètes, l'action qui se déroule sur le plateau. Avec quel intérêt soutenu et sympathique les yeux suivent le jeu du personnage qui a le beau rôle : avec quelle haine, croissante d'acte en acte, ils poursuivent les fourberies du « traître ». Et dans les scènes émouvantes, voyez ce doigt qui, timidement, et sous prétexte de relever une mèche de cheveux rebelle ou de tordre la moustache, se glisse furtivement au coin de l'œil pour y arrêter la larme prête à couler. Et ces mouchoirs qui, soudain, sortent de toutes les poches comme si, tout à coup, une maladie épidémie de coryza s'était abattue sur la salle. Ecoutez surtout ces applaudissements, ces bravos dont la sincérité et la chaleur égalent la spontanéité, et qui saluent le triomphe du bien sur le mal, de la loyauté sur la perfidie ; de même que ces imprécations irrépressibles contre les agissements scélérats du personnage damné. Ne sont-ce pas là des témoignages éloquents de ce fond de bonté dont nous parlons plus haut ?

Al ! sans doute, ces réserves de bonté et d'honnêteté qui se manifestent en pure perte dans les salles de spectacles, pour ou contre des vertus ou des vices imaginaires seraient bien plus utiles et bienfaisantes dans la vie réelle, où il semble qu'elles soient à jamais épuisées. Que voulez-vous, il faut demander aux acteurs leur secret. L'homme ou les hommes, assez habiles pour faire sortir ces réserves de leurs retraites ne sont pas encore venus, paraît-il. Patientons.

Mais, en attendant, ne désespérons pas de l'humanité ; n'allons pas toujours criant que les hommes sont méchants, qu'ils ne valent rien. Ils valent mieux qu'on ne pense, même les plus mauvais. Faisons-leur encore un peu de crédit.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'avec eux il ne faille pas avoir toujours l'œil ouvert.

J. M.

« BOURG ST-MAURICE »

Samedi dernier, un public choisi se pressait au Grand Théâtre pour la première de *Bourg St-Maurice*, la nouvelle pièce de M. F. Chavannes, et les spectateurs applaudirent chaleureusement l'auteur, réclamé au dernier acte, ainsi que ses interprètes, la troupe Pitoëff.

Il serait difficile de raconter la pièce, qui, plutôt qu'une aventure suivie, est une succession de tableaux colorés et pleins de vie, reliés par l'ambition du beau Tarinet et de la riche héritière Gabrielle. Toute la vie d'une petite ville du Valais fait le fond, avec quelques personnages représentatifs : un conseiller que la vanité rend grotesque, quelques femmes affairées et babillardes, deux gendarmes, un bossu poète et simple d'esprit.